

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le **29 JAN. 2026**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT RUE SAINT-BERNARD
LE 14 MARS 2026, DE 19H00 A 23H00.**

SG/RM 18-01/26

Le Maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue Saint Bernard à l'occasion du repas crêpes de l'école Anne Leroy organisé par l'association " l'École Buissonnière",

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera autorisé rue Saint-Bernard du n°1 au n°21, le samedi 14 mars 2026, de 19H00 à 23H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera réduite à 30 km/h, rue Saint-Bernard, le samedi 14 mars 2026, de 19H00 à 23H00.

ARTICLE 3 : La matérialisation du présent arrêté sera effectuée par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- Les Services Techniques Municipaux,
- Les organisateurs.

Le Maire

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**
Maël LE GALL

